CADRE DE REPONSE TECHNIQUE DES LOTS 1 et 2

Fourniture de divers équipements (parka et gants) destinés aux Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité et personnels de surveillance de l'Administration Pénitentiaire

Consultation n° 08/10082026

Instructions :

Le candidat devra apporter des réponses précises et concises aux questions posées dans le présent Cadre de Réponse Technique sans modifier l'ordre et le chapitrage.

Des renvois pourront être réalisés dans des annexes. Ces renvois devront permettre un complément d'information mais ne pourront pas remplacer le document de réponse.

Tout candidat répondant à plus d'un lot, fournit obligatoirement un Cadre de Réponse Technique par lot auquel il répond.

Il est autorisé un maximum de 30 pages A4 (hors annexes), avec une écriture de type Calibri ou équivalent, Taille 11 minimum.

Objet
Lot 1 : Parka « 3 en 1 » noires destinées aux « Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS)» de l'Administration Pénitentiaire;
Lot 2 : Gants de fouille et d'intervention destinés au personnel de surveillance l'Administration Pénitentiaire ;

1 Critère 1 : Technique (45 points)

Le candidat est noté sur la base des échantillons transmis (voir les articles 6.3 et 7.2 du Règlement de la consultation).

2 Critère 2 : Délais de livraison (5 points)

Le candidat est évalué sur la base des informations renseignées dans son Annexe financière et délais, au regard de la performance des délais de livraison proposés et des moyens mobilisés pour les respecter.

3 Critère 3 : performance environnementale 10 points

1- Pertinence et validité des labels et certifications environnementales présentés et/ou eco score textile : 4 points

2- Démarches engagées pour limiter l'impact chimique des procédés de fabrication, de teinture et d'ennoblissement au-delà des obligations légales minimales : 3 points

3- Chaîne d'approvisionnement, transport et emballages : 3 points

Optimisation logistique et des plans de transport pour l'acheminement des fournitures vers les ateliers ATIGIP.

Engagements sur la réduction des emballages superflus et l'utilisation de matériaux recyclés pour le conditionnement des produits livrés

Pour information, il est intégré au marché des clauses environnementales et sociales d'exécution telles qu'elles sont décrites dans le RC et le CCP.